



© CBNB

Gestion de l'Hydrocotyle fausse-renoncule et de la Crassule de Helms dans un bassin de rétention routier



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Gestion

GESTION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

750 m²

DATE DE RÉALISATION

2013

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

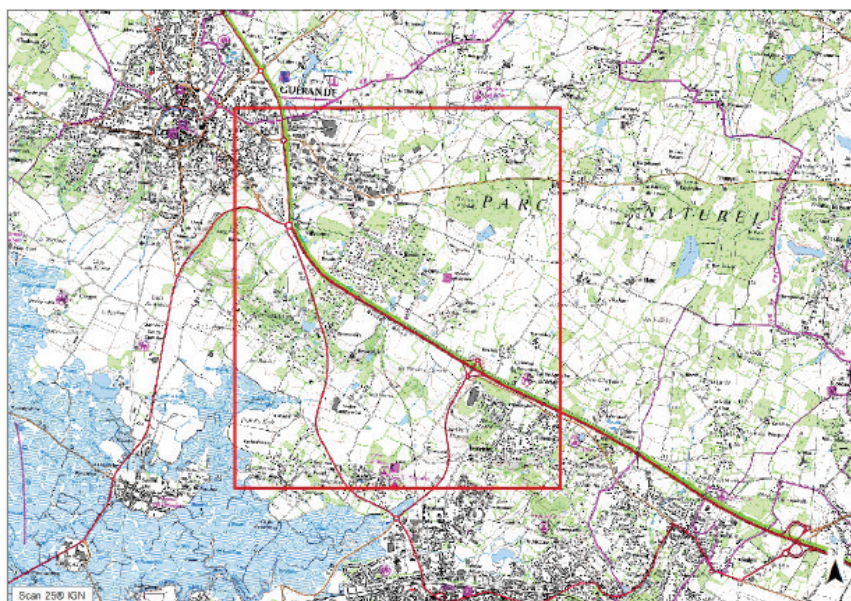
Région Pays-de-la-Loire
Département de Loire-Atlantique
Commune de Guérande

TYPE DE MILIEU
CONCERNÉ PAR L'ACTION

Plan d'eau artificiel

ENJEU ASSOCIÉ
À CETTE EXPÉRIENCE

Lutte contre les espèces
invasives



MARS 2016



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

Contexte

CADRE DU PROJET

COÛT TOTAL euros

FINANCEUR

Conseil départemental de Loire-Atlantique.

PARTENAIRES

Communauté d'agglomération
Cap atlantique, conservatoire
botanique national de Brest

Structure

NOM : Bretagne vivante

ADRESSE : 19 route de Gouesnou – BP 62432 – 29221 Brest Cedex 2

TÉLÉPHONE : 02 98 49 07 18

EMAIL : contact@bretagne-vivante.org

CONTACT :

SITE WEB : www.bretagne-vivante.org



Descriptif de la structure

Fondée en 1958, la Société de l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) a joué un rôle précurseur en créant des réserves ornithologiques sur le littoral. Son champ d'action s'est rapidement élargi à la défense de l'environnement des cinq départements de la Bretagne historique et ses principaux axes de travail sont la gestion et le suivi de sites naturels, l'expertise naturaliste et l'éducation à l'environnement. L'association gère un réseau régional d'une centaine de sites naturels (2 000 ha), comprenant une grande variété de milieux : îlots marins, landes, tourbières, prairies, anciens marais salants, marais littoraux, etc. A l'instar de nombreux autres gestionnaires, elle est confrontée depuis quelques années à la problématique récurrente des espèces exotiques envahissantes.

2 Site d'intervention



© CBNB

RIVE OUEST DU BASSIN EN COURS DE COLONISATION PAR L'HYDROCOTYLE

Le conseil départemental de Loire-Atlantique a été informé en 2010 d'une infestation de Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) et d'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) dans un des deux bassins de rétention d'eau adjacents à la route RD213 sur la commune de Guérande.

Ces deux bassins récupèrent les eaux de ruissellement de la route les surplombant et de l'amont du ruisseau,

exposé à des contaminations possibles. Ils se vidangent par surverse en contrebas dans un ruisseau qui traverse deux étangs avant de gagner la zone des marais salants de Guérande (site Natura 2000). Ce dernier est peu exposé (salinité limitante pour ces espèces), mais les zones de bordures dulcicoles du cours d'eau et du marais restent très vulnérables.

3 Enjeux

Afin d'éviter la propagation éventuelle de ces espèces exotiques encore absentes sur ce bassin versant, une mesure d'éradication a été envisagée par les pouvoirs publics. La solution envisagée (bâchage) implique la destruction de l'habitat mare/étang ainsi constitué et celle d'espèces protégées d'amphibiens, pour lesquelles le conseil départemental a sollicité un arrêté dérogatoire en préfecture, assujéti à un avis du CNPN. Celui-ci a souscrit moyennant la capture des adultes de batraciens présents et leur lâcher dans d'autres milieux après désinfection (protocole contre la chytridiomycose établi par la Société herpétologique de France).

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ éviter la propagation de 2 espèces exotiques envahissantes,
- ▶ lutter contre ces espèces
- ▶ préserver les batraciens présents sur le site

DES ÉCHANGES ENTRE LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX, L'ASSOCIATION BRETAGNE VIVANTE (À L'ORIGINE DU SIGNALEMENT), LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP ATLANTIQUE ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST ONT ABOUTI AUX CHOIX TECHNIQUES ET AUX PROTOCOLES EMPLOYÉS : BAISSÉ DU NIVEAU DE L'EAU, PÊCHE, MISE EN PLACE D'UNE BÂCHE PERMANENTE ET REMISE EN EAU. LA PRÉSERVATION DES AMPHIBIENS A ÉTÉ AU CENTRE DES PRÉCAUTIONS, AVEC LES QUESTIONS LIÉES À LA GESTION DES RISQUES DE DISSÉMINATION PENDANT LE CHANTIER.

4 Actions mises en œuvre



PLAQUES DE CRASSULE DE HELMS



CAPTURE DES AMPHIBIENS

Deux interventions préalables avaient été menées en 2011 et 2012, sans aboutir au résultat escompté (bouturage de turions). Il s'agissait d'arrachages manuels menés par Bretagne Vivante et par le chantier d'insertion Accès-Réagis. En 2013, afin de parvenir à un résultat définitif, le choix s'est porté sur le bâchage d'un des deux bassins. L'opération s'est déroulée en quatre phases :

1. Vidange du bassin. Cette opération a été menée début septembre par beau temps. Une pompe a été mise en place par la société retenue pour le bâchage pour vidanger partiellement le bassin dans un puisard. Cette opération a permis de capturer les amphibiens dans la foulée.

2. Capture et relocalisation des amphibiens. Une équipe de 5 personnes volontaires du Centre d'Intervention et de Secours de Trignac, sous la supervision d'un spécialiste de l'association Bretagne Vivante, a capturé à vue 154 amphibiens (juvéniles et larves de grenouilles vertes *Pélophyllax sp.*, 1 juvénile de Triton palmé *Lissotriton helveticus*). Ces captures ont été réalisées à l'aide d'épuisettes, en retournant les pierres et en fouillant la vase et la végétation de bordure lors de la descente de l'eau. Les animaux ont été relâchés dans le bassin contigu. Un second passage dix jours plus tard a permis de capturer 3 autres juvéniles de grenouilles vertes.

Précautions : La relocalisation des amphibiens dans le bassin adjacent permet d'éviter le risque de dispersion de la chytridiomycose (ce qui dispense du protocole de désinfection, toujours risqué pour les animaux), éviter la pollution génétique ailleurs sur le bassin versant et permettre la recolonisation naturelle du bassin voisin traité. Le nettoyage des épuisettes, troubeaux et bottes permet de se débarrasser des fragments de plantes.

3. Bâchage du bassin. A la suite de la vidange complète par pompage, un support de grille a été posé sur le tuyau d'évacuation pour filtrer d'éventuels fragments si une re-infestation intervenait dans le bassin. Le dessouchage des saules du bord de bassin a été effectué pour éviter le perçage de la bâche par des reprises. La société a ensuite disposé la bâche tri-couche de 150 µm traitée anti-UV comprenant un film polyuréthane enveloppé d'un géotextile dessus-dessous anti-perforation. L'ensemble du fond a ensuite été recouvert de 50 cm de terre au minimum.

4. La remise en eau s'est effectuée automatiquement lors des premières pluies d'automne.



© Bretagne vivante

BACHAGE ET RECOUVREMENT DE TERRE

Résultats et Suivis

Depuis le traitement du bassin en 2013, des suivis annuels sont assurés et aucune reprise des espèces exotiques envahissantes n'a jusque-là été notée.

Perspectives

Ce type de solution technique « radicale » semble acceptable, en raison d'un ensemble d'enjeux et de considérations qui amène à ce choix pour le milieu : l'enjeu de proximité avec un site Natura 2000, le nombre d'espèces patrimoniales impactées limité et la possibilité de leur relocalisation sans risque. Le caractère éminemment artificiel de l'infrastructure permet également une renaturation facilitée. D'autres sites analogues (bassins de rétention) en Pays de la Loire n'ont cependant pas forcément fait l'objet des mêmes choix d'actions, les solutions d'arrachages mécaniques et manuels ayant été préférées face à des enjeux sensiblement différents.

Il est important de continuer à sensibiliser le voisinage dans la gestion de leurs bassins d'ornements afin de réduire les risques d'infestation. Le service environnement de Cap Atlantique poursuit ses actions dans ce sens.

En savoir plus:

Conseil départemental de Loire atlantique (2013). Eradication de l'hydrocotyle fause-renoncule et de la crassule de Helm dans un bassin de rétention le long de la Route Bleue – RD213 – Guérande. Bilan de fin des travaux. Direction générale Equipements, Direction des infrastructures, SPIU/LH/t.H/P4N3018. 4p.

Lachaud Aurélia (2013). Bilan de la mise en œuvre des recommandations du CNPN sur le bassin d'orage de Bissin (Guérande-44). Bretagne Vivante. 4p.

Dortel Fabien, Lacroix Pascal, Magnanon Sylvie (2011). Plan de lutte contre l'hydrocotyle fausse renoncule (Hydrocotyle ranunculoides L.f.) en région Pays de la Loire. Conservatoire botanique national de Brest. 82 p.

Préfecture de Loire atlantique (2013). Arrêté N° 12/2013 portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats et d'espèces animales protégées.

Fiche rédigée par le Forum des Marais Atlantiques et validée par la DREAL Pays de la Loire

